



## Divorce : Refuse de bien

-----  
Par anti13162

Bonjour

Je suis en procédure de divorce actuellement. Nous avons un appartement qui a été acheté par deux noms (moi et mon mari, mariage régime de la communauté) et cette appartement a été payé par mon beau père. Il a payé directement sans papier donc il n'y a aucun clause pour cela ni donation. (Il n'a pas déclaré donation non plus) Tous ce que nous pouvons trouver sur l'acte est deux nom de propriétaires et il est bien payé. Par conséquence, jour d'achat, j'ai eu aucune information par notaire.

Je suis origine coréenne donc je n'ai pas de famille ni quelqu'un peut m'aider mais mon beau père est un avocat des affaires. Donc depuis le début de procédure, j'ai été menacée pour enlever mon nom sur l'acte de propriétaire. Je n'avais pas accepté d'enlever mon nom et maintenant il m'a proposé 25 000 de prestation dans la condition d'enlever mon nom sur l'acte. (Appartement est la valeur de 125 000 et j'ai demandé la moitié de l'appartement + 30 000 de prestation compensatoire )

Selons lui, je dois payer taxation à la charge du donataire de 60 pourcent outre des pénalités donc je vais recevoir très peu de somme.

Mon avocat ne me dit pas clairement qu'est ce que je dois faire et juste demande mon opinion. Je suis à la reconnaissance de travailleur handicapée ( actuellement sans travail) et notre deux enfants sont chargée à moi. Je ne sais pas qu'est ce qui sera mieux pour recommencer ma vie avec les enfants et qu'est ce qui est la vérité ou la menace.

Merci pour votre aide